

RAPPORT DE LA COMMISSION « FINANCES ET ADMINISTRATION – FA »

Objet : modifications des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01)

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance le mercredi 27 novembre 2019, la commission « Finances et Administration » a examiné la demande de modification des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994.

Monsieur Vonlanthen, Conseiller administratif, a présenté les principales modifications des statuts. Le but principal de ces dernières est de les adapter au nouveau cadre légal. Celles-ci s'articulent autour de 3 points principaux :

1. Expliciter la portée de certaines dispositions légales ;
2. Réajuster les statuts aux nouvelles pratiques ;
3. Adapter les attributions des organes du groupement, leur mode d'élection et leurs processus décisionnels.

L'une des modifications majeures est la composition du comité du GIAP. Du fait du retrait des 3 sièges obligatoirement attribués à l'Etat de Genève, les communes se verront davantage représentées, selon un système proportionnel au nombre d'habitant-e-s par commune. Par exemple, les communes entre 10'000 et 15'000 habitant-e-s auront le droit à une voix sur 9 alors que les plus grandes communes en posséderont 3. Les communes de moins de 10'000 habitant-e-s disposeront elles de 2 voix. La Ville de Genève possèdera 3 représentant-e-s.

Un commissaire demande si en cas de refus de ces modifications, Bernex devra quitter le GIAP. Il est répondu par la positive. A cela est ajouté que la demande pour l'animation parascolaire est en constante hausse et qu'en cas de départ du GIAP, la Commune de Bernex devra, seule, assurer tous les coûts et l'organisation.

Les commissaires ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions, aucune précision supplémentaire n'est demandée.

En conclusion, la commission "Finances et Administration" vous recommande par

**7 pour
7 membres présents**

D'accepter la demande de modification des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01)

Le rapporteur :
Guillaume Zufferey

Bernex, le 1^{er} décembre 2019